Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 038-213804081-20260903-2026_62-DE

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
Canton d'Heyrieux

COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

N° 2026/62

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Just-Chaleyssin Séance du 03 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 03 septembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-Chaleyssin, dûment convoqué, s'est réuni, en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud WALTER, Maire.

Présents : BIEUVELET Bernadette, BONIN Stéphane, BOUVARD Emilie, BOUVIER Florence, CHARVE Sophie, CHERMATI Saïda, DELAY Sabine, FORT Éric, GAIVALLET Raphaël, GENIN Mélanie, GOYET Philippe, KANGOT Teymour, LAVABRE Charlotte, LEBLANC Marianne, RAGE Michel, ROCHAT Arnaud, ROUSSON Damien, RUIZ Sylvain, TRINCAL Marie-Hélène
Excusés : CROZ Martine, FAURE Nicolas

Florence BOUVIER a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 29 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 21 Votants : 22

Objet : Régularisation et création d'emplois non permanents et permanents

Vu le Code Général de la fonction publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi du 26 janvier 1984 relative au recours possible à des agents contractuels ;
Vu la délibération n°2025/39 du 24 juillet 2025 ;
Vu la délibération n°2025/57 du 29 octobre 2025 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;
Considérant la nécessité de régulariser la situation administrative de plusieurs emplois comme suit :
/

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par une requête déposée ou envoyée au Greffe du Tribunal. Le Tribunal peut être également saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 038-213804081-20260903-2026_62-DE

FILIERE	GRADE	FONCTIONS	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES	REMUNERATION	PERIODE
Contractuels pour accroissement d'activité						
Technique	Adjoint technique	Animatrice ALSH	Non complet	1	IM 377	Du 04/09/26 au 03/09/27
	Adjoint technique	Animatrice ALSH	Non complet	3	IM 366	Du 01/09/26 au 31/08/27
	Adjoint technique	Agent polyvalent cantine / ALSH	Non complet	4	IM 366	Du 01/09/26 au 31/08/27
	Adjoint technique	Agent polyvalent cantine / ALSH	Non complet	2	IM 366	Du 02/09/26 au 01/09/27
	Adjoint technique	Agent polyvalent cantine / ALSH	Non complet	1	IM 366	Du 04/09/26 au 03/09/27
	Adjoint technique	Agent polyvalent cantine / ALSH	Non complet	3	IM 366	Du 01/09/26 au 31/12/26
	Adjoint technique	Agent polyvalent ST	Complet	1	IM 367	Du 01/09/26 au 31/12/26

FILIERE	GRADE	FONCTIONS	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES	PERIODE
Contractuel Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique)					
Animation	Animateur	Responsable ALSH Périscolaire	Non complet	1	Du 01/09/26 au 31/08/27

FILIERE	GRADE	FONCTIONS	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES	PERIODE
Création de poste permanent à temps non complet 17h30 hebdomadaires					
Animation	Animateur	Responsable ALSH Périscolaire	Non complet	1	A partir du 01/09/2026

FILIERE	GRADE	FONCTIONS	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES	PERIODE
Création de postes permanents à temps complets ou non complets selon nécessité de service					
Technique	Adjoint technique	Agent polyvalent cantine	Complet / non complet	3	A partir du 01/01/2027

MISSIONS	NOMBRE D'HEURES	REMUNERATION	PERIODE
Vacataire			
Animation de la pause méridienne et des activités périscolaires notamment	200 heures maximum	30 € net / heure	Année scolaire 2026-2027

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par une requête déposée ou envoyée au Greffe du Tribunal. Le Tribunal peut être également saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 038-213804081-20260903-2026_62-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil ... cipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix pour), et pour toute la durée du mandat, DECIDE

- **De procéder** à la régularis... s emplois non permanents présentés ci-dessus ;
- **De considérer** que ces em... ont inscrits et maintenus au tableau des emplois non permanents et permanents de la collectivité ;
- **De considérer** que les créd... essaires sont inscrits au budget 2026 et 2027 ;
- **D'autoriser** Monsieur le M... procéder au recrutement et à signer tout document relatif à cette décision.

Acte certifié exécutoire par le Ma... mpte tenu de sa publication le ..... notification le ..... et de sa transm... en Préfecture le .....

Délibération n° 2026/62

Ainsi fait et délibéré, à Saint-Just-Chaleyssin,
les jour, mois et an susdits.
Au registre ont signé tous les membres présents.
Saint-Just-Chaleyssin, le 03 septembre 2026

Le Maire,
Arnaud WALTER

MAIRIE DE ST JUST CHALEYSSIN R.F. 38 (Isère)

La présente délibération peut faire l'ob... recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ... requête déposée ou envoyée au Greffe du Tribunal. Le Tribunal peut être également saisi via l'application informatique « Télérecours ... ns » sur le site internet www.telerecours.fr.
Dans ce même délai, un recours gracie... t être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir
- à compter de la notification de la répo... 'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du reco... cieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 038-213804081-20260903-2026_62-DE

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 038-213804081-20260903-2026_62-DE

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
Canton d'Heyrieux

COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

N° 2026/62

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Just-Chaleyssin Séance du 03 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 03 septembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-Chaleyssin, dûment convoqué, s'est réuni, en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud WALTER, Maire.

Présents : BIEUVELET Bernadette, BONIN Stéphane, BOUVARD Emilie, BOUVIER Florence, CHARVE Sophie, CHERMATI Saïda, DELAY Sabine, FORT Éric, GAIVALLET Raphaël, GENIN Mélanie, GOYET Philippe, KANGOT Teymour, LAVABRE Charlotte, LEBLANC Marianne, RAGE Michel, ROCHAT Arnaud, ROUSSON Damien, RUIZ Sylvain, TRINCAL Marie-Hélène
Excusés : CROZ Martine, FAURE Nicolas

Florence BOUVIER a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 29 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 21 Votants : 22

Objet : Régularisation et création d'emplois non permanents et permanents

Vu le Code Général de la fonction publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi du 26 janvier 1984 relative au recours possible à des agents contractuels ;
Vu la délibération n°2025/39 du 24 juillet 2025 ;
Vu la délibération n°2025/57 du 29 octobre 2025 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;
Considérant la nécessité de régulariser la situation administrative de plusieurs emplois comme suit :
/

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par une requête déposée ou envoyée au Greffe du Tribunal. Le Tribunal peut être également saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 038-213804081-20260903-2026_62-DE

FILIERE	GRADE	FONCTIONS	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES	REMUNERATION	PERIODE
Contractuels pour accroissement d'activité						
Technique	Adjoint technique	Animatrice ALSH	Non complet	1	IM 377	Du 04/09/26 au 03/09/27
	Adjoint technique	Animatrice ALSH	Non complet	3	IM 366	Du 01/09/26 au 31/08/27
	Adjoint technique	Agent polyvalent cantine / ALSH	Non complet	4	IM 366	Du 01/09/26 au 31/08/27
	Adjoint technique	Agent polyvalent cantine / ALSH	Non complet	2	IM 366	Du 02/09/26 au 01/09/27
	Adjoint technique	Agent polyvalent cantine / ALSH	Non complet	1	IM 366	Du 04/09/26 au 03/09/27
	Adjoint technique	Agent polyvalent cantine / ALSH	Non complet	3	IM 366	Du 01/09/26 au 31/12/26
	Adjoint technique	Agent polyvalent ST	Complet	1	IM 367	Du 01/09/26 au 31/12/26

FILIERE	GRADE	FONCTIONS	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES	PERIODE
Contractuel Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique)					
Animation	Animateur	Responsable ALSH Périscolaire	Non complet	1	Du 01/09/26 au 31/08/27

FILIERE	GRADE	FONCTIONS	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES	PERIODE
Création de poste permanent à temps non complet 17h30 hebdomadaires					
Animation	Animateur	Responsable ALSH Périscolaire	Non complet	1	A partir du 01/09/2026

FILIERE	GRADE	FONCTIONS	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES	PERIODE
Création de postes permanents à temps complets ou non complets selon nécessité de service					
Technique	Adjoint technique	Agent polyvalent cantine	Complet / non complet	3	A partir du 01/01/2027

MISSIONS	NOMBRE D'HEURES	REMUNERATION	PERIODE
Vacataire			
Animation de la pause méridienne et des activités périscolaires notamment	200 heures maximum	30 € net / heure	Année scolaire 2026-2027

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par une requête déposée ou envoyée au Greffe du Tribunal. Le Tribunal peut être également saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 038-213804081-20260903-2026_62-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil ... cipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix pour), et pour toute la durée du mandat, DECIDE

- **De procéder** à la régularis... s emplois non permanents présentés ci-dessus ;
- **De considérer** que ces em... ont inscrits et maintenus au tableau des emplois non permanents et permanents de la collectivité ;
- **De considérer** que les créd... essaires sont inscrits au budget 2026 et 2027 ;
- **D'autoriser** Monsieur le M... procéder au recrutement et à signer tout document relatif à cette décision.

Acte certifié exécutoire par le Ma... mpte tenu de sa publication le ..... notification le ..... et de sa transm... en Préfecture le .....

Délibération n° 2026/62

Ainsi fait et délibéré, à Saint-Just-Chaleyssin,
les jour, mois et an susdits.
Au registre ont signé tous les membres présents.
Saint-Just-Chaleyssin, le 03 septembre 2026

Le Maire,
Arnaud WALTER

MAIRIE DE ST JUST CHALEYSSIN R.F. 38 (Isère)

La présente délibération peut faire l'ob... recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ... requête déposée ou envoyée au Greffe du Tribunal. Le Tribunal peut être également saisi via l'application informatique « Télérecours ... ns » sur le site internet www.telerecours.fr.
Dans ce même délai, un recours gracie... t être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir
- à compter de la notification de la répo... 'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du reco... cieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 038-213804081-20260903-2026_62-DE